



Aurignac, le 05 mars 2012

**Objet : Convocation Conseil Communautaire.**

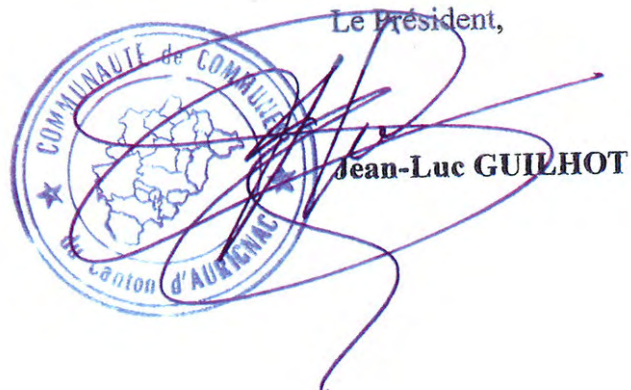
Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le ***mardi 13 mars prochain, à 20 h 30 à la CCCA.***

L'ordre du jour sera le suivant :

- Compte administratif 2011,
- Délibération d'affectation des résultats,
- Orientations budgétaires,
- Délibération admission en non valeur,
- Délibération reversement facture Document Unique,
- Délibération membres Commission Intercommunale des Impôts Directs,
- Délibération indemnité de salubrité,
- Prêt Crédit Agricole,
- Pouvoirs de Police,
- EPIC,
- Bilan Pronomades,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,  
  
**Jean-Luc GUILHOT**

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 13 MARS 2012**

\*\*\*\*\*

**Etaient présents :**

Alan : Jean-Luc Guilhot  
Jean-Luc Soudais  
Serge Ruffat (délégué suppléant remplaçant Ludovic Bourgois)

Aulon : Roger Faure  
Marie-Luce Gaspin

Aurignac Jean-Michel Losego  
Nicole Cistac

Claude Soula  
Daniel Bernadets  
Pascal Espagne (délégué suppléant remplaçant Jean-Marc  
Viguié)

Bachas : Marcel Bergès

Benque : Jean-Claude Lasserre

Boussan : Marie-Jo Labat  
Henri Pradelle (délégué suppléant remplaçant Patrick Boube)

Bouzin : Alain Passament  
Olivier Boyer

Cassagnabère  
Tournas : Bernard Discors  
Danièle Luthringer  
Joël Maribon-Ferret

Cazeneuve-  
Montaut : Josiane Tesser  
Robert Blanc

Eoux : Pas de délégués

Esparron : André Massarin  
Jean-Claude Lajous

Latoue : Jacques Féraut  
Pierre Bosc  
Christian Saux

Montoulieu  
Saint-Bernard : Camille Sors

Peyrissas : Didier Fréchou

Peyrouzet : Philippe Lagrange

Saint-André : Eliane Raulet  
André Fort (délégué suppléant remplaçant Jean de Galard)

Saint-Elix  
Séglan : Danièle Ader

Samouillan : Jean Mauruc

Terrebasse : Francis Dignat

**Etaient excusés :**

Alan : Progreso Delgado

Aulon : Michel Fitte  
Georges Brangé

Aurignac : Jean-Pierre Vallière

Eoux : Monique Rey

Terrebasse : Thomas Faure

**Etaient absents :**

Aurignac : Aymeric Coujou  
François Esquerré  
Nicole Samouillan  
Bernard Dreher

Bachas : Thierry Vigneaux

Benque : Arnaud Landemaine

Cassagnabère-  
Tournas : Jean-Pierre Jouffreau

Eoux : Didier Barthe

Latoue : Serge Labeda

Peyrissas : Marilyne Vinsonneau

Peyrouzet : Michel Signu

Saint-Elix Séglaun : Jean-Michel Suspène

Samouillan : Michel Chrétien

Présents : 34

Excusés : 7

Absents : 13

**TOTAL : 54**

Monsieur Philippe Lagrange est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 février 2012 est adopté à l'unanimité.

### **I. Compte Administratif 2011 :**

Monsieur le Président fait lecture des dépenses de fonctionnement qui se répartissent comme suit :

	<b>Prévisions 2011</b>	<b>Réalisations 2011</b>
<b><u>Chapitre 011</u> : charges à caractère général</b>	843 527 €	687 165,25 €
<b><u>Chapitre 012</u> : charges de personnel</b>	841 200 €	834 511,44 €
<b><u>Chapitre 014</u> : atténuation de produits</b>	449 882 €	448 260,87 €
<b><u>Chapitre 65</u> : charges de gestion courante</b>	258 567 €	241 624,76 €
<b><u>Chapitre 66</u> : charges financières</b>	98 231 €	31 233,92 €
<b><u>Chapitre 042</u> : Opérations d'ordre de section à section</b>	102 997 €	112 505,30 €
<b><u>Chapitre 023</u> : virement à la section d'investissement</b>	219 478 €	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 813 882 €</b>	<b>2 415 301,54 €</b>

Monsieur le Président présente ensuite les recettes de fonctionnement qui se répartissent comme suit :

	<b>Prévisions 2011</b>	<b>Réalisations 2011</b>
<b>Chapitre 70 : produits des services et du domaine</b>	84 490 €	90 711,66 €
<b>Chapitre 73 ; impôts et taxes</b>	1 503 861 €	1 412 428,91 €

<b>Chapitre 74 : dotations, subventions, participations</b>	1 010 452 €	890 061,08 €
<b>Chapitre 013 : atténuations de charges</b>	20 000 €	21 998,32 €
<b>Chapitre 75 : produits de gestion courante</b>	47 000 €	45 484,42 €
<b>Chapitre 76 : produits financiers</b>	45 €	2,52 €
<b>Chapitre 77 : produits exceptionnels</b>	0 €	9 908,80 €
<b>Chapitre 042 : opérations d'ordre de section à section</b>	84 463 €	64 919,23 €
<b>002 : résultat reporté</b>	69 771 €	69 770,81 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 820 082 €</b>	<b>2 605 285 ,075 €</b>

Résultat de fonctionnement au 31 /12/ 2011 : 189 984,21 €

Résultat d'investissement au 31 / 12 / 2011 (sans restes à réaliser) : -129 139,31 €

Résultat global avant restes à réaliser : 60 844,90 €

Résultat d'investissement au 31 / 12 / 2011 (avec restes à réaliser) : -124 936,31 €

**Résultat global à la clôture : 65 047,90 €**

Monsieur le Président fait ensuite lecture des dépenses d'investissement qui se présentent comme suit :

	<b>Prévision 2011</b>	<b>Réalisation 2011</b>	<b>Restes à réaliser</b>
<b>001 : déficit d'investissement reporté</b>	169 602 €	169 602,00 €	
<b>Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés</b>	200 820 €	199 850,75 €	
<b>Chapitre 20 : immobilisations incorporelles</b>	109 800 €	109 706,18 €	
<b>Chapitre 21 : immobilisations corporelles</b>	210 100 e	55 605,53 €	
<b>Chapitre 23 : immobilisations en cours</b>	2 671 141 €	81 601,20 €	197 213 €
<b>Chapitre 27 : autres immobilisations financières</b>	400 €	400,00 €	
<b>Chapitre 45 : comptabilité distincte rattachée</b>	86 200 €	17 882,87 €	
<b>Chapitre 040 : opérations d'ordre de section à section</b>	84 463 €	64 919,23 €	197 213 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 532 526 €</b>	<b>699 567,76 €</b>	<b>197 213 €</b>
<b>TOTAL AVEC LES RESTES A REALISER</b>	<b>3 532 526 €</b>	<b>896 780,76 €</b>	

Monsieur le Président fait enfin lecture des recettes d'investissement qui se présentent comme suit :

	Prévision 2011	Réalisation 2011	Restes à réaliser
<b>Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves</b>	265 459 €	215 399,52 €	4 520 €
<b>Chapitre 13 : subventions</b>	139 536 €	223 307,28 €	196 134 €
<b>Chapitre 16 : emprunts et dettes</b>	2 697 141 €	0,00 €	0 €
<b>Chapitre 45 : comptabilité distincte rattachée</b>	799 707 €	18 322,16 €	762 €
<b>Chapitre 21 : immobilisations corporelles</b>	5 508 €	0,00 €	0 €
<b>Chapitre 040 : opérations d'ordre de section à section</b>	102 997 €	112 505,30 €	0 €
<b>Chapitre 024 : produits de cession</b>	15 000 €	0,00 €	0 €
<b>021 : virement à la section de fonctionnement</b>	225 678 €	0,00 €	0 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 532 526 €</b>	<b>570 428,45 €</b>	<b>201 416 €</b>
<b>TOTAL AVEC RESTES A REALISER</b>	<b>3 532 526 €</b>	<b>771 844,45 €</b>	

Monsieur le Président quitte la salle et Monsieur le vice-président délégué met au vote le compte administratif 2011 :

Pour : 34  
Contre : 0  
Abstentions : 0

*Le compte administratif 2011 est adopté à l'unanimité.*

## **II. Affectation des résultats :**

*La délibération d'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.*

## **III. Orientations budgétaires :**

Les propositions en matière d'orientations budgétaires sont les suivantes :

- Pas d'augmentation de la TEOM (12,5%),
- Augmentation des taxes ménages de 2% (ce qui rapportera un produit d'environ 20 000 €),



- Le FPIC (fonds de péréquation intercommunal) devrait rapporter environ 20 000 € à la CCCA.

Les propositions en matière d'investissement (matériel) pour 2012 sont les suivantes :

- camion voirie (128 570 € TTC),
- tracteur tondeuse + broyeur (36 000 € TTC),
- lames de déneigement (9 400 € TTC),
- podium mobile (26 000 € TTC).

#### **IV. Admissions en non valeur :**

Monsieur le Président fait état d'admissions en non valeur qui lui ont été transmises par le Trésor Public, qu'il s'agirait de solder et qui se décomposent comme suit :

- Mme Sophie Dumas : 317,33 €
- Association Myla : 546,00 €

Le montant total des admissions en non valeur est de 881,33 €

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **V. Reversement aux communes du montant de leur prestation pour le Document Unique :**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que la convention entre les communes et le Centre de Gestion pour la réalisation du Document Unique prévoyait une prestation dont le montant était fixé en fonction du nombre d'habitants (de 452,30 € à 671,05 € par commune). Or, étant donné que la CCCA a encaissé la subvention du Fonds National de Prévention (FNP), il est logique de procéder au remboursement auprès des communes du montant de leur prestation respective pour un montant total de 8 251,60 €

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **VI. Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :**

Monsieur le Président propose la composition suivante pour la CIID :

<b>Président : Jean-Luc Guilhot</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Michel Fitte - 31420 Aulon	Jean-Claude Lajous - 31420 Esparron
Jean-Michel Losego - 31420 Aurignac	Pierre Bosc - 31800 Latoue
Claude Soula - 31420 Aurignac	Camille Sors - 31420 Montoulieu St-Bernard
Marce Bergès - 31220 Cazères sur Garonne (extérieur)	Didier Fréchou - 31420 Peyrissas
Jean-Claude Lasserre - 31420 Aurignac	Roger Barraute - 31420 Peyrouzet
Didier Lapuyade - 31420 Boussan	Jean de Galard - 31420 Saint-André
Alain Passament - 31420 Bouzin	Danièle Ader - 31420 Saint-Elix Séglan
Bernard Discors - 31420 Cassagnabère-Tournas	Michel Chrétien - 31420 Samouillan
Robert Blanc - 31420 Cazeneuve-Montaut	Francis Dignat - 31420 Terrebasse

Monique Rey - 31420 Eoux	Guy Saint-Blancat - 31430 Lussan Adeilhac (extérieur)
Progreso Delgado - 31420 Alan	Alain Terrade - 31420 Esparron
Roger Faure - 31420 Aulon	Jacques Féraut - 31800 Latoue
Daniel Bernadets - 31420 Aurignac	Annie Mallet - 31420 Montoulieu St-Bernard
Jean-Michel Bonnefont - 31420 Benque	Béatrice Ducos - 31420 Peyrissas
Marie-Jo Labat - 31420 Boussan	Dominique Daran - 31420 Peyrouzet
Anne-Marie Bellan - 31420 Bouzin	Eliane Raulet - 31420 Saint-André
Laurent Lasave - 31420 Cassagnabère-Tournas	Jean-Michel Suspène - 31420 Saint-Elix Ségla
Josiane Tesser - 31420 Cazeneuve-Montaut	Jean Mauruc - 31420 Samouillan
Didier Barthe - 31420 Eoux	Thomas Faure - 31420 Terrebonne
Philippe Cabirol - 31360 Sepx (extérieur)	Alain Barutaut - 31800 Lieoux (extérieur)

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**VII. Instauration d'une indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants :**

Il est proposé d'instaurer une indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants à destination des agents en charge du service des ordures ménagères (chauffeurs et ripeurs).

Cette indemnité serait perçue au prorata des heures travaillées sur chacun des postes. Le montant est de 2,06 € par jour pour les chauffeurs et de 4,12 € par jour pour les ripeurs.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**VIII. Pouvoirs de police :**

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2011 et en vertu de la loi RCT de décembre 2010, les présidents d'intercommunalité n'ont plus la compétence en matière de pouvoir de police spéciale liée à la compétence voirie sauf à ce que l'ensemble des communes membres la lui transfère, à l'unanimité et avec son accord.

Chaque commune recevra un modèle de délibération en ce sens et devra délibérer (si elle le souhaite) dans un délai de 3 mois.

Monsieur Soula se demande si, dans le cadre de la création d'un poste de police municipale, la compétence reviendra à la CCCA.

Monsieur le Président lui répond par la négative, sauf entente expresse entre la commune concernée et la CCCA ou en cas de la prise de compétence « création d'une police intercommunale ».

**IX. E.P.I.C. :**

Il apparaît clairement que le modèle associatif actuel de l'OTCA s'avèrera insuffisant pour la gestion des activités futures, notamment avec l'ouverture du musée de la préhistoire.

La création d'un EPIC (établissement public industriel et commercial) semble être la solution la plus satisfaisante :

- pour avoir une comptabilité soumise au comptable public,

- pour confier la gestion à un Conseil d'Administration dans lequel les élus seront majoritaires.

Un premier groupe de travail s'est déjà réuni sous la houlette de Camille Sors et un projet de statut est en cours d'élaboration.

L'EPIC sera nécessairement dirigé par un directeur dont l'une des missions sera d'aller chercher des financements complémentaires.

Une rencontre avec un EPIC déjà constitué (Office de Tourisme de la Communauté de Communes Colaursud) est déjà prévue.

Au vu de ce projet, il sera proposé de porter à 75 000 € la subvention de l'OTCA en 2012.

#### **X. Bilan Pronomades :**

La saison 2011 a attiré 3 098 spectateurs sur le canton pour 10 291 accueillis sur l'ensemble de la saison.

La subvention de la CCCA s'est élevée à 7 000 € pour un coût total de 63 722 € (soit une participation à hauteur de 10,9%).

Pour la saison 2012, les propositions sont les suivantes :

- Saint-Elix Ségla : le 06 juin.
- Montoulieu Saint-Bernard : du 09 au 14 juillet.
- Bouzin : les 17 et 18 novembre.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Mutualisation scolaire / périscolaire :**

Elle est prévue pour le 1<sup>er</sup> septembre. Les communes concernées (Alan, Aulon, Aurignac, Cassagnabère et Saint-André) devront évaluer et fournir le montant par élève lié au CLAE à Jean-Michel Losego, élu référent en la matière.

Les communes devront ainsi prévoir dans leur budget 2012 le reversement à la CCCA du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre (4 mois).

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.***

\*\*\*\*\*